

Liberté de conscience

Forger sa personnalité, exercer son libre arbitre et cultiver sa citoyenneté. Elle protège de toute pression qui empêcherait de faire ses propres choix et de réaliser son activité dans un environnement serein.



Liberté d'expression

Son exercice et sa manifestation sont libres dans la limite du bon fonctionnement de la structure comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.



Un *accueil* pour tous

Neutralité

Les locaux du centre social sont consacrés à l'accueil du public, de fait ce sont des espaces publics. Ce qui induit une neutralité.

Être accueilli(e) sans distinction et respecté(e) dans sa diversité quelle que soit sa culture, sa religion, son âge. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans le centre social.

Interdiction de tout *prosélytisme**

Les usagers, les bénévoles et les professionnels doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et discriminations, garantit l'égalité entre les hommes et les femmes et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.



Les principes énoncés par cette charte sont complétés par les dispositions du Règlement Intérieur du centre social.



Renseignements :
Centre Social
Pôle Multiservices
14 b rue G.Courbet
25700 VALENTIGNEY

03 81 36 12 81

centresocial25700@csvalentigney.org

www.csvalentigney.org



“vivre ensemble dans la diversité”

Animés par des valeurs fortes de laïcité, de dignité humaine, de solidarité, et de démocratie, le centre social est un équipement de proximité et lieu d'animation de la vie locale, ouvert à tous.

La reconnaissance de chacun dans sa dimension sociale, culturelle, spirituelle, philosophique, religieuse est un droit. L'adhésion à une foi, une conviction philosophique ou politique relève de la seule liberté de conscience de chaque femme et de chaque homme.

La laïcité garantit le respect de cette liberté dans la limite des conditions d'un vivre ensemble sans a priori, ni discrimination et dans le respect de celles d'autrui comme du bon fonctionnement du centre social.

Porteur d'éducation populaire, le centre social se doit de transmettre le sens et la valeur de la laïcité et du « vivre ensemble » à ses adhérents et à l'ensemble de son équipe.

SOLUTIONS - www.cherzup.com - Photos image bank - Photos non contractuelles



La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté dans le souci de l'intérêt général et contribue à promouvoir une culture commune du respect, du dialogue et de la tolérance mutuelle.

La dynamique du centre social doit veiller, notamment dans un contexte où plusieurs communautés cohabitent, à ce que chacun puisse trouver sa place dans le respect de tous.

Un exercice subtil qui demande des savoirs (faire et être) afin que les individus et les groupes les plus éloignés puissent trouver leur place.

Charte de la laïcité

“vivre ensemble dans la diversité”

